

RÉSOLUTION pour l'AGA 2024

TITRE COURT : L'ESS et le développement durable

NOM DU COMMANDITAIRE : Yvon Poirier, appuyé par Michelle Colussi

ATTENDU QUE :

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution [A/RES/77/281](#) le 18 avril 2023 intitulée *La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable*.

Le Canada était l'un des 43 pays qui a appuyé la résolution avant son adoption formelle par consensus.

Le RCDÉC a participé à l'effort du processus de l'ONU par sa participation au Réseau intercontinental de promotion de l'économie sociale solidaire (RIPESS).

Paragraphe opérationnel 1 de la résolution : 1. *Encourage les États Membres à promouvoir et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des programmes nationaux, locaux et régionaux visant à appuyer et à favoriser l'économie sociale et solidaire en tant que modèle possible de développement économique et social durable...*

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU :

Qu'il est demandé au gouvernement du Canada de prendre les mesures appropriées pour mettre toute la Résolution en œuvre.

Que le RCDÉC prenne les mesures appropriées pour faire la promotion de cette demande à tous les ministères et organismes pertinents du gouvernement fédéral, ainsi qu'auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux lorsque possible.

Que le RCDÉC inclut cet élément dans son travail avec des partenaires.

Que le RCDÉC fasse la promotion de la contribution de l'ESS à la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU 2015-2030.
